

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 24.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	7 degr. dessus zéro.	75 degrés.	27 pouces 6 lignes	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
6 heures 50 m.	11 heures 44 m. 25 s.	5 heures 9 m.	Pleine lune.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 24 octobre 1839.

DU DROIT D'ÉLECTION.

(5^e article. — Voir le Censeur des 11, 12, 14-15 et 17 octobre.)

Objections. — Pauvreté du peuple.

Dans l'examen de la grave question du droit électoral, nous ne voulons rien éluder, rien nier. Partout où se trouve une objection sérieuse, nous nous faisons un devoir d'entrer en lice. L'ignorance du peuple est une des objections soulevées par les adversaires de la réforme, la pauvreté en est une autre. Nous avons abordé la première. Voyons la seconde; elle peut se résumer ainsi :

« Le peuple est pauvre, il peut être facilement corrompu. Si on lui accorde des droits politiques, des hommes riches et puissants, appuyés sur des coffres-forts, achèteront des voix et domineront les élections. La corruption l'emportera. »

Avant toute réponse, nous demanderons d'abord si les collèges électoraux de nos modernes privilégiés sont à l'abri de la corruption. On peut dire hautement qu'elle y coule à pleins bords. Les votes ne s'achètent pas avec de l'argent, mais avec des places; les électeurs ne sacrifient pas leurs voix, mais les escomptent, soit individuellement, soit collectivement. Pour un pont une commune donne tant de voix au candidat ministériel, tant pour un régiment de cavalerie, tant pour l'institution d'un collège.

L'intérêt individuel et l'intérêt local se heurtent à chaque pas contre l'intérêt général; le mal est si grand qu'on a vu, chose inouïe, un collège électoral porter à la chambre un homme frappé de réprobation par un tribunal de police correctionnelle. Inutile de rappeler les fraudes électorales de 1834, de 1837, et les moyens de terreur dont on s'est servi en 1838. Jamais la corruption ne s'est aussi honteusement produite.

Ainsi, à ceux qui parlent de corruption, nous pouvons hardiment opposer l'état actuel du corps électoral. Vingt-cinq ans d'expérience sont là pour démontrer avec quelle facilité les majorités électorales se laissent subjugué, avec quelle intensité l'intrigue s'y produit, et quelle influence le pouvoir exerce sur elles par ses places, ses faveurs, ses promesses, ses décorations, ses fêtes brillantes.

Qu'opposer à ce débordement? l'adjonction des capacités désignées dans le programme du comité Barrot? Mais ce serait aggraver le mal, et augmenter les ressources de l'intrigue sans avoir les moyens de la paralyser. Ce qu'il faut donc avant tout pour repousser la corruption, c'est une masse d'électeurs tellement compacte que les mauvaises passions ne puissent agir sur elle que faiblement; c'est que l'immense majorité des électeurs soit dans des rapports sociaux tels qu'ils excluent tout contact avec les autorités, toute espérance d'obtenir d'elles des faveurs. Telle est d'ailleurs la position du plus grand nombre des citoyens; mais telle n'est pas celle des électeurs actuels et de ceux qu'on veut appeler à l'électorat. La bourgeoisie s'est cramponnée au pouvoir; elle a bénéficié sur ses privilèges. On ne bannira la corruption électorale qu'en la renforçant d'électeurs qui n'aient rien à attendre des gouvernants.

Ces électeurs où les trouverons-nous si ce n'est dans le peuple? Voyez-vous un ministère corrupteur en face de plusieurs millions d'électeurs? Comment voulez-vous qu'il

agisse sur tous ces hommes perdus dans la foule, qui ne veulent et n'attendent rien de lui, vivant par leur travail et occupés sans cesse de leur avenir? L'or du budget se perdrait dans cette mer profonde; il n'en aurait pas assez pour en donner à tous quelques parcelles; il n'aurait pas même assez d'emplois pour en promettre à la centième partie des électeurs.

Dans le grand nombre d'électeurs se trouve donc la meilleure garantie contre la corruption ministérielle; elle n'est véritablement dangereuse que là où elle peut vicier des majorités, les faire dévier. Mais avec le suffrage universel les ministres seraient forcés de se croiser les bras pour le voir fonctionner en simples spectateurs. Ce que nous disons est une vérité incontestable. La seule arme dont il pourrait se servir utilement serait la presse, et tout se bornerait à la discussion publique des candidatures et des actes accomplis du gouvernement, discussion utile que les amis du pays accepteraient toujours avec faveur.

Il s'est passé pendant la Restauration un fait digne de remarque. Sous le ministère Villèle, ministère corrupteur par excellence et auquel on ne pouvait alors assimiler que le ministère Walpole, sous M. de Villèle nous avions les grands collèges et les collèges d'arrondissement. Dans les grands collèges où le nombre des électeurs était fort restreint, le ministère eut de grands succès; les collèges d'arrondissement furent plus rétifs. C'est de leur sein qu'est sortie la majorité libérale qui renversa ce ministère et prépara la chute de Charles X.

On peut donc dire avec certitude que dans les élections la corruption est en raison du nombre des électeurs; plus leur nombre est restreint, plus elle devient facile; plus il est considérable, moins elle est possible.

« Mais si le suffrage universel, objecte-t-on, ôte au pouvoir toute influence corruptible, il donne aux grands propriétaires une prépondérance incontestable; du vote universel peut naître une assemblée aristocratique. »

Nous n'avons pas de préoccupation sérieuse sur ce point. Laissez agir l'élément démocratique, et vous le verrez éliminer hardiment l'influence des hommes riches qui seraient contraire à ses véritables intérêts. D'ailleurs, voyons bien l'état de la France. Le temps des grands seigneurs est passé, les influences de château sont ébranlées; là où il n'y a pas de patronage, il n'y a pas d'électeurs inféodés. Nous n'avons plus que de petits privilégiés; leur action, une fois mis en face d'un corps électoral fort et compact, serait à peu près nulle.

En France, et nous nous en félicitons, les grandes individualités sont brisées. Où sont les aristocrates qui mèneraient avec eux tous les électeurs d'un village ou d'un bourg? quels sont les hauts et puissants seigneurs qui, dans nos cités, grouperaient autour d'eux des milliers de citoyens? Nous les chercherions en vain!

Les hommes puissants dans les élections le seraient en vertu de leurs principes. Nous concevons encore des chefs d'opinion, des hommes-drapeaux; mais nous ne concevons plus de hauts patronages: tout cela est détruit. A Rome, les électeurs suivaient volontiers les pas des patriciens qui se disputaient les fonctions publiques; en Angleterre, nous voyons encore des vestiges d'existences importantes et dangereuses même avec le vote universel. La révolution

de 1789 nous a débarrassés de cet écueil.

Le sentiment d'honneur, d'ailleurs, est tel parmi nous, que celui-là serait réputé vil et infâme qui livrerait son vote pour quelques écus. Mais voyez et examinez; parmi les candidats de la haute finance, de la grande propriété, en est-il beaucoup qui dépenseraient cent mille écus pour se faire élire, ainsi que cela se pratique chez nos voisins? Le feraient-ils surtout avec cette conviction qu'arrivés au parlement ils y trouveraient une majorité qui ne serait pas disposée à solder par des places le honteux trafic des votes, mais tout au contraire prête à le noter d'infamie? L'influence de l'aristocratie trouverait donc un immense contrepois dans la réforme électorale, contrepois qu'elle ne rencontre pas aujourd'hui.

Mais en Angleterre même, où l'argent roule abondamment dans les élections, les voix sont plus indépendantes qu'on ne le suppose généralement. Le candidat fait des dépenses, ses amis l'aident à traiter splendidement les électeurs, mais ils ne se vendent pas pour cela; la plupart gardent scrupuleusement leur indépendance. Les fêtes sont pour les adhérents: le candidat radical fait réception aux radicaux, boit avec eux, dîne avec eux, les fait héberger, paie la musique qui les distrait; mais toutes ces dépenses n'obligent pas: le radical reste sous sa bannière, comme le whig, comme le tory, parce que telle est sa volonté. Ce qui fait qu'on accuse les électeurs anglais de corruption provient de ce que leurs mœurs électorales sont jugées superficiellement et assez mal appréciées. Nous ne voulons ni défendre ni justifier de pareils usages, nous voudrions même les voir abolis; cependant il faut bien se garder de leur donner une signification exagérée. Dans nos collèges électoraux, nous n'avons jamais rien vu de semblable, et nous n'avons pas à craindre que la bruyante et dispendieuse coutume anglaise y fasse invasion; nous sommes plus délicats dans nos rapports électoraux.

Nous n'avons pas encore parlé du clergé; son action dans les élections réformées serait-elle dangereuse? Nous ne la redoutons pas plus que l'action de l'aristocratie. Nous la rencontrerions vigoureuse et active dans certaines contrées, mais dans les départements du nord, de l'est et du centre, elle serait largement contrebalancée et sans importance. Le clergé d'ailleurs se modifiera le jour où nos institutions seront vraiment démocratiques; lui aussi appelle une réforme dans sa constitution, lui aussi comprend que l'arbitraire qui le domine ne peut se détruire que par l'élection; il la désire, il la verrait avec joie lui rendre son ancienne indépendance. Le clergé, tôt ou tard, comprendra bien qu'il n'a rien à gagner à lutter contre les tendances de la démocratie; que s'unir à elle c'est se rapprocher de l'esprit évangélique, tandis que la combattre c'est s'appêter à traverser, sans utilité pour la religion, de nouvelles catastrophes.

Maintenant, et pour nous résumer sur ce point important de la discussion, à savoir la corruption que les aristocraties pourraient exercer sur le peuple appelé dans les collèges électoraux, nous dirons: Ceux-là se trompent qui croient à la puissance de quelques individualités; ceux-là se trompent qui redoutent la corruption dans les comices où le peuple serait appelé. Pris en masse, les hommes sont bons; les nobles passions battent généralement sous

BIOGRAPHIE DE VAN AMBURGH,

Le Dompteur de Bêtes.

Les récits dont Van Amburgh a été l'objet ne sont la plupart que des fables grossières. Sa seule biographie authentique est celle qu'a composée Ephraïm Watts, commerçant de New-York, d'après des renseignements fournis par Van Amburgh lui-même et par sa famille. C'est à cette narration que nous emprunterons les détails suivants.

Isaac Van Amburgh naquit au mois de juillet 1811, dans une petite ville du comté de Duchess, l'un des cinquante-quatre de l'état du Kentucky.

Le Kentucky, ancien district de la Virginie, déclaré indépendant par acte du congrès du 4 février 1791, est situé entre 36° 30' et 39° 40' de latitude nord. D'impenetrables forêts, d'immenses pâturages en couvrent en partie le sol, qu'arrosent l'Ohio, le Mississippi, le Kentucky, le Big-Sandy et autres grandes rivières. C'est dans cette contrée, non loin de la ville de Lewiston, que se sont établis les Indiens Tuscaroras, émigrés de la Caroline du Nord. Ils y ont formé, avec d'autres débris des peuplades indiennes, une espèce de république appelée la confédération des Six-Nations; et le voyageur que le stage-coach transporte de Buffalo à Lewiston, peut voir les cabanes des Tuscaroras s'élever au milieu des taillis sur les deux rives du Kentucky.

Vorboys Van Amburgh, grand-père de notre héros, était un Indien Tuscarora; son véritable nom était Tangborgon-d'Oom, ce qui, dans la langue des Tuscaroras, signifie le grand roi des forêts. Il prit le nom de Vorboys Van Amburgh d'un colon du Kentucky ainsi appelé, qu'il avait sauvé de l'attaque de deux jaguars dans les bois. Chargé par ce colon d'aller vendre au Kentucky les peaux des deux jaguars, le ci-devant grand roi des forêts s'y établit, y reçut le baptême et s'y maria. Chose bizarre! son fils unique, père du dompteur des bêtes, avait une frayeur insurmontable de toute espèce d'animaux; son excessive timidité abrégé ses jours. On assure qu'en tournant un coin de rue, il aperçut à l'improviste l'image d'un sanglier peint récemment sur une enseigne, et en fut tellement frappé qu'il mourut des suites de sa terreur.

Si l'on en croit les assertions de la mère de Van Amburgh, elle aurait eu dans le quatrième mois de sa grossesse un songe extraordinaire qu'elle considéra comme un présage de la future

destinée de son enfant. Voici dans quels termes elle raconta ce rêve à Ephraïm Watts :

« J'étais assise à l'ombre d'un grand arbre, près de la baie d'Onéida (1); soudain il me sembla que le sol s'abaissait autour de moi, mais je restais moi-même calme et immobile. L'arbre qui m'abritait s'enfonça lentement; je sentis ses branches passer avec bruit le long de mon corps, et il disparut. Je m'aperçus que mes pieds reposaient sur un grès blanchâtre; la campagne qui m'environnait descendit graduellement aux sons d'une musique harmonieuse, et me laissa isolée sur mon siège de pierre, d'où, comme du haut d'un observatoire, je pus contempler avec un sentiment d'orgueil un immense horizon.

« La scène changea brusquement: je fus enlevée comme une plume et déposée par des mains invisibles sur les rives sablonneuses du lac d'Onondaga. J'entendis, en le côtoyant, les sifflements des serpents et les rugissements des bêtes féroces. Au milieu de cet effroyable concert, je hâtai le pas, et j'arrivai près d'un amas de granges en ruines et d'étables abandonnées, au bord des sources salées de Syracuse et de Salina.

« J'entrai dans l'une des vieilles granges, et j'y vis seize chaudières de fer rangées de front sur deux lignes. J'ouvris la première chaudière, la plus grande de toutes, et j'y trouvai une tête de lion salée. J'ouvris la seconde chaudière; elle contenait les pattes du monstre également salées. Bref, les seize chaudières renfermaient les diverses parties d'un lion coupé en morceaux et salé pour l'usage domestique.

« Il me prit une de ces envies insurmontables qui tourmentent parfois les femmes enceintes; je tirai la tête du lion de la saumure où elle nageait, et je la portai à mes lèvres; ma bouche se dilata pour laisser passer l'énorme tête, qui, comme si elle eût été vivante, rugit dans mes entrailles. Je mangeai, ou plutôt j'engloutis de même le contenu des quinze autres chaudières. »

Ainsi s'exprimait Mme Van Amburgh, et l'interprétation qu'elle donnait à ce songe fut justifiée par l'enfance d'Isaac. Il méprisait les amusements de son âge, et les seuls objets de ses jeux et de ses études étaient des insectes: guêpes, mouches-dragons, hannetons ou moustiques. En grandissant, il s'exerça

(1) Onéida, dans la langue des Tuscaroras, signifie une pierre sur une haute colline.

sur des animaux de petite espèce; il avait à ses ordres les souris et les rats des greniers voisins, et on le vit souvent assis dans une grange, entouré de rats, de souris, de lézards, partageant avec eux ses modestes provisions, et pareil à un prince au milieu de sa cour. Sa mère ne savait que penser de cette conduite, et essayait inutilement de l'arracher à la société animale qu'il recherchait exclusivement, et où il trouvait des plaisirs inconnus au reste des hommes.

A sept ans, il montait tous les chevaux sur lesquels la petitesse de ses jambes lui permettait de se tenir, et ni bonds ni ruades ne pouvaient le désarçonner. Il devint par la suite habile écuyer, et, dès l'âge de douze ans, se voyant chargé de dompter des chevaux vicieux qu'on lui amenait de toutes les parties du Kentucky, il en fit sa profession et eut un état indépendant.

Dans l'Amérique du Sud, les chevaux sauvages sont d'une férocité excessive; ils mordent cruellement et ruent des pieds de devant et de derrière. On les prend de la manière suivante. Un cavalier exercé galope au milieu d'un troupeau de chevaux sauvages, lance un nœud coulant autour du cou de l'un d'eux, lui passe autour d'une jambe une corde lestée de balles de plomb, et le renverse sur le sable. Le cavalier quitte sa monture et s'élanche sur le dos du cheval sauvage, qui l'emporte à travers les savanes. Rien ne peut jeter bas le dompteur intrépide, et le cheval sauvage, aiguillonné de la voix, du fouet et de l'éperon, court, puis s'arrête et tombe épuisé de fatigue. Dès lors il est soumis à jamais et se laisse paisiblement conduire à l'écurie. Le génie inventif de Van Amburgh lui fit découvrir spontanément cette méthode, qui est dans l'Amérique du Sud le fruit d'une longue expérience.

Mais quel que fût le plaisir que prit l'héroïque Isaac à venir à bout des chevaux les plus rebelles, son active imagination voulait une plus vaste carrière. Elevé religieusement par sa mère, il lisait un jour le premier chapitre de la Genèse; il fut frappé de ce verset :

« Dieu bénit l'homme et la femme, et leur dit: Croissez et multipliez; remplissez la terre et vous l'assujettissez, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. »

Van Amburgh médita ce passage.

« Si l'homme doit, se dit-il, dominer tous les animaux, d'où

la veste de l'ouvrier, sous la blouse de nos agriculteurs; appelez-les à exercer leurs droits, et ils comprendront quels intérêts ils doivent faire prévaloir, quelles influences ils doivent repousser. La corruption pourra bien encore se glisser timidement dans les colléges, mais elle n'osera pas s'y montrer le front haut, sous peine d'être honteusement chassée, et son action sera nulle par la volonté énergique des majorités, qui échapperont toujours à toute séduction et à toute corruption. Voilà ce que la raison nous dit, voilà ce que nous démontre l'expérience.

Par le traité de la quadruple alliance, la France s'est formellement engagée à secourir le gouvernement d'Isabelle. Les clauses de ce traité, nous le savons, ont été faiblement exécutées; mais on n'a pas encore osé les répudier complètement. En nous engageant à soutenir Isabelle, nous avons dû prendre les moyens de paralyser les efforts de ses ennemis. Ainsi, nous avons pu transmettre des armes, permettre la formation de la légion étrangère. Ces actes nous constituaient évidemment en état de guerre avec don Carlos. Les chances de la guerre nous le livrent, nous devons donc, pour être fidèles à nos engagements, le mettre dans l'impossibilité de recommencer la guerre; nous le pouvons par cette raison même que nous sommes liés par un traité, par celle-ci, plus puissante encore, que sa présence sur nos frontières nous force à une attitude dispendieuse pour notre budget et nuisible à notre commerce.

Don Carlos n'a pas de réclamations sérieuses à nous opposer, car la première maxime du droit des gens est l'assurance de sa propre sécurité.

Don Carlos a traversé la France incognito. A son passage pour aller prendre le commandement des insurgés, il était important pour nous de le faire rétrograder, et même de le garder comme otage. La vigilance de la police a été trompée, a-t-on dit alors; mais aujourd'hui on n'a pas de faux-fuyants: don Carlos est notre prisonnier; il l'est de part le droit des gens. Sa liberté doit être la conséquence de la pacification de l'Espagne. Jusque-là on ne peut pas, sans trahir les intérêts de la France, le laisser libre. Les faits d'ailleurs prouvent combien il serait imprudent de lui donner la facilité de retourner en Espagne. La guerre civile y est toujours flagrante.

Les légitimistes français tiennent beaucoup à voir don Carlos en liberté. Nous savons bien que sa présence en Espagne ne le rendrait pas plus redoutable qu'avant sa fuite, qu'il n'y retrouverait pas même autant de sympathies; mais il est temps, ce nous semble, d'arrêter l'effusion du sang dans cette malheureuse Espagne. Il y a là tout à la fois une question d'intérêt politique et d'humanité.

La loi défend expressément les loteries ambulantes et jeux de hasard, mais elle reste trop souvent sans exécution; dans les villes, dans les campagnes, l'autorité semble fermer les yeux, et laisse envahir les places publiques par des banquistes fort dangereux pour la bourse des ouvriers et des gens de la campagne. Cette tolérance coupable doit cesser, car elle traîne à sa suite d'innombrables abus; non-seulement à ces jeux les chances ne sont pas égales, mais à côté s'exercent souvent de coupables industries.

Dans les maisons de jeu de Paris, il y avait encore certaines conditions d'admission; il fallait avoir au moins vingt-un ans et une mise dite décente. Pour aborder les jeux de place publique, on n'exige rien; femmes, enfants, hommes ivres y sont au contraire accueillis avec empressement. Voici un fait qui nous est transmis par un chef d'atelier de la Croix-Rousse, qui fera comprendre tout le danger de ces loteries ambulantes.

Un chef de maison avait 50 f. à toucher dans un magasin; il y envoi son fils, à peine âgé de 12 à 13 ans. En revenant chez lui, cet enfant eut l'imprudence de s'arrêter auprès d'une loterie ambulante; il joua d'abord quelques sous, il perdit; voulant regagner, il risqua jusqu'à son

dernier franc et se trouva les mains vides. Effrayé de la perte qu'il avait faite, il n'osa pas rentrer dans la maison paternelle, et s'enfuit. Ses parents ne l'ont retrouvé qu'après de longues et pénibles recherches.

Ce fait est grave; en le signalant nous croyons faire un acte utile. Espérons qu'à l'avenir l'autorité municipale de la Croix-Rousse se montrera moins commode pour les gens qui tiennent ces loteries. En tout cas, l'autorité supérieure est avertie, et son devoir lui impose l'obligation de faire exécuter strictement l'article 410 du code pénal, qui punit sévèrement ceux qui tiennent des jeux de hasard.

Dans la soirée de vendredi dernier 18 octobre, un des employés de l'octroi de service à la barrière de la Croix-Rousse, étant en faction entre cette barrière et le bastion n° 5, aperçut une femme qui rôdait le long du mur d'enceinte de la ville, près d'un endroit où existe un égout par lequel les eaux de Lyon parviennent à la Croix-Rousse, et dont la largeur est suffisante pour livrer passage à une bouteille ou à tout autre objet de la même dimension.

S'étant donc approché de cet endroit, à mesure que la femme s'en éloignait, l'employé voit tomber un caillou venant du côté opposé, c'est-à-dire lancé par quelqu'un placé à l'extérieur du mur d'enceinte. Présument avec raison que c'était un signal, il prête l'oreille, et entend ces mots: « Es-tu là? » auxquels il ne fait aucune réponse. Quelle n'est pas sa surprise quand il reconnaît qu'on lui pousse par le trou en question une vessie pleine de liquide? Il s'en saisit pourtant; même manège pour une seconde qu'on lui glisse encore en disant: « Est-ce bien toi? » Il répond alors: « Oui, oui! » et il n'arrive plus de vessie par la raison toute simple que celui qui les envoyait, surpris d'entendre une voix masculine au lieu d'une voix de femme, dut naturellement discontinuer ses envois qui se composaient d'esprit de vin, commodément introduit en fraude par ce moyen ingénieux.

Possesseur du corps de délit, l'employé, voulant aussi se saisir au moins de l'un des coupables, va directement à la femme qui se tenait en observation à quelque distance, et l'invite à le suivre; mais elle résiste. Sur ces entrefaites, arrive de l'extérieur un individu qui s'oppose à ce que l'on emmène cette femme; et l'employé est obligé d'appeler main-forte pour les conduire l'un et l'autre au bureau où l'on reconnaît bientôt que les deux fraudeurs ne sont autres que le mari et la femme qui, en bons époux, se livraient à l'exercice de la même industrie.

En conséquence, il a été de ces faits dressé procès-verbal sur lequel ils figurent encore conjugalement; et les vessies délatrices, contenant et contenu, sont restées entre les mains de MM. les employés. (Courrier.)

On fait au lazaret de Marseille de grands préparatifs pour y recevoir le duc d'Orléans qui doit incessamment arriver dans cette ville. La quarantaine du prince durera quelques jours.

Le 18 de ce mois, à 6 heures 1/4 du matin, M. Bonnardel, agent de la compagnie du Phénix à Vienne (Isère), s'est brûlé la cervelle. La veille au soir, il avait acheté le pistolet qui lui a servi à consommer ce suicide. L'arme chargée à gros plomb a enlevé toute la face, et c'est sur sa chaise même que des personnes, attirées par le bruit de l'explosion et les cris de sa femme, l'ont trouvé mort. Une descente de lieux, opérée sur-le-champ par le juge de paix, a eu pour objet de constater ce triste événement, ainsi que de faire un inventaire minutieux des papiers que renfermait son bureau et de l'argent qu'il avait en caisse. M. Bonnardel n'était pas seulement agent du Phénix, mais encore syndic de plusieurs faillites, et, à ce titre, détenteur de sommes assez considérables.

On attribue cet acte de désespoir à quelques dérangements d'affaires mêlés de chagrins domestiques.

M. Bonnardel, connu sous des rapports très-honorables, laisse de nombreux amis.

Un empoisonnement, occasionné par des champignons, vient de frapper une famille tout entière de la même ville. Dimanche dernier, la fille du sieur Baudrand, tisseur, a succombé à l'acreté du poison. Le père de cette malheureuse fille est mort mardi, et la mère, en proie à d'horribles souffrances, est entre les mains des médecins qui espèrent la sauver.

M. Lefebure-Wély, organiste de Saint-Roch, s'est fait entendre hier, au Grand-Théâtre, sur le poillirologue (orgue expressif).

Le succès de ce jeune artiste a été complet. La suavité des sons qu'il tire de ce nouvel instrument, sa manière de phraser pleine de charme, mille gracieux effets inattendus qui décèlent chez l'artiste une rare organisation, lui ont valu de justes et nombreux applaudissements.

l'homme que pour la bête força Van Amburgh de s'expatrier. Des ruches avaient été pillées, et divers indices démontraient que le prédateur ne pouvait être un bipède. Van Amburgh consulté reconnu, au bout de vingt-quatre heures, que le criminel était un ours de sa connaissance. L'un de ses meilleurs élèves et l'objet de ses soins particuliers. Il voulut bien indiquer au fermier la retraite de cet ours favori, mais à condition que le châtiment se bornerait à une demi-douzaine de coups de bâton.

Le fermier emmena avec lui trois hommes armés de fusils, tua l'ours, lui coupa les pattes encore jaunes et gluantes de miel et s'en retourna chez lui avec ce trophée. Chemin faisant, ils rencontrèrent Van Amburgh, qui leur reprocha vivement leur manque de foi. La querelle s'échauffa, les voies de fait succédèrent aux paroles. Van Amburgh, attaqué avec fureur, se défendit vaillamment, renversa le fermier et l'un de ses gens, et les laissa pour morts sur la place. Craignant de les avoir réduits au silence, il prit la fuite, courut à la côte, et monta à bord du premier navire qu'il trouva.

Ce navire allait à Bombay, et relâcha au Cap pendant la traversée.

Van Amburgh descendit à terre, et les gens de l'équipage furent fort étonnés de le voir revenir le soir avec un ours qu'il avait recruté dans les bois du rivage, et qu'il chassait devant lui en le menaçant de son levier de fer.

Van Amburgh ne borna pas ses expériences à l'instruction de son ours, auquel il donna le nom de Job, et qu'il habitua à se jeter à la mer au premier signe de son maître: il dressa des veaux marins à pêcher et à rapporter presque aussi bien que des chiens; et le fait, ou nouveau ou renouvelé, n'en est pas moins surprenant. Non content de ses succès sur la race des phoques, il voulut essayer de se faire obéir d'un requin, et persista dans sa résolution malgré les conseils du capitaine et de l'équipage.

Un matin donc il était sur le pont à déjeuner avec son ours, quand un monstrueux requin parut sous le bossoir du vent. Saisissant son levier, Van Amburgh s'élança par-dessus les bastingages, et nage vers le formidable poisson. Le capitaine fait mettre en panne, et les matelots se rassemblent sur le pont. Van Amburgh va droit au requin. Celui-ci prend le levier entre ses

M. Lefebure doit se faire entendre demain pour la seconde fois; nous engageons les amateurs de bonne et large musique à ne pas manquer à cet appel.

M. Triebert s'est fait entendre aussi avec succès sur le haut-bois. Nous avons trouvé à sa musique des formes peu neuves et usées. Avec de meilleures compositions il obtiendrait l'approbation générale, car son jeu est pur et ne manque pas de charme. M^{lle} Cundell se sont fait applaudir à plusieurs reprises dans un grand duo italien de Roberto d'Evreux.

Paris, 22 octobre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Aucun journal n'a encore fait remarquer que deux des lois les plus importantes qui doivent être présentées aux chambres dans le courant de la session prochaine sont précisément de celles qui amèneront la chute du cabinet du 6 septembre. Trois lois malencontreusement présentées forcèrent ce ministère à se retirer des affaires; ces lois étaient relatives à la disjonction des causes, à la déportation des condamnés et à la dotation du duc de Nemours. De ces trois lois, deux tombèrent devant les protestations de l'opinion; la troisième, qui était relative à la disjonction des causes, fut repoussée par un vote formel des chambres, malgré tout ce que put faire M. Molé pour conjurer un aussi éclatant échec.

Eh bien! de ces trois lois, ce sont précisément celles qui furent le plus énergiquement combattues par l'opinion que les hommes du 12 mai vont se charger de remettre en honneur; c'est M. Passy qui demandera aux chambres qu'on gratifie le duc de Nemours d'un petit million, et c'est encore M. l'amiral Duperré qui, comme au temps du ministère du 6 septembre dont il faisait partie, aura l'honneur de soumettre aux chambres un projet de loi qui portera bien haut dans l'histoire ce renom d'humanité et de grandeur qui appartient à si juste titre à notre gouvernement. M. Duperré, en accomplissant cette tâche, aura au surplus sur M. Passy l'avantage d'être conséquent avec lui-même et de ne pas démentir ses antécédents, car en définitive il ne veut encore aujourd'hui que ce qu'il voulait déjà il y a trois ans; tandis que M. Passy, qui voulait-il il y a trois ans?

Il y a trois ans M. Passy ne pouvait entendre parler, sans se trouver mal, du projet de doter M. le duc de Nemours; son humeur révolutionnaire s'accommodait à peine alors des excellentes tirades de M. Cormenin contre la liste civile, et loin de consentir à ce qu'on augmentât les ressources de cette pauvre liste civile, il aurait plutôt demandé qu'on les réduisit. M. Passy est bien changé depuis lors; il est vrai qu'il est devenu ministre, et qu'il semble qu'il soit aujourd'hui impossible de prendre un portefeuille sans accepter en même temps ce contingent de petites misères et de grandes faiblesses auxquelles toutes nos excellences ont tour à tour cédé depuis dix ans.

— Nous lisons dans le *Mémorial bordelais* du 20: « Les Anglais qui occupent le Passage et Saint-Sébastien doivent partir vers la fin d'octobre. Les stations anglaise et française vont se rendre sur les côtes de la Catalogne. »

— On lit dans le *Journal du Havre*: « Les révélations de la presse sur la colonisation de la Nouvelle-Zélande par l'Angleterre, au mépris des droits et de l'indépendance de ce pays, proclamée et reconnue par acte du parlement, n'ont point trouvé le gouvernement insensible. »

» Le ministère de la marine s'est ému. On dit que l'amiral Duperré a appelé près de lui M. le capitaine de vaisseau Cécile et les officiers de la corvette l'*Héroïne*. M. Saint-Hilaire, directeur des colonies, est chargé de recueillir les renseignements que ces marins pourront fournir sur les pays qu'ils ont visités. »

— Cent onze réfugiés espagnols se dirigeant sur Vesoul ont passé les 18 et 19 du courant dans la ville de Besançon. Parmi eux, il y avait un médecin, six ecclésiastiques, deux colonels et le brigadier Carasa.

vient qu'il fuit à l'aspect d'un tigre? d'où vient qu'il se laisse dévorer par un lion? Les bêtes féroces ne sont redoutables que parce que nous sommes pusillanimes. Ce n'est pas à nous de les craindre, c'est à elles de trembler devant nous. Malgré leur force et leur cruauté, elles sont lâches et faibles, et il nous suffirait de les regarder hardiment en face, de leur faire sentir la suprématie de l'intelligence et de la volonté humaine, pour les voir obéir à leur souverain naturel.»

De la théorie, Van Amburgh passa à la pratique. A ses heures de loisir, il errait dans les bois du Kentucky, et s'exerçait à dompter des loups, des renards, des putois, des hyènes, des sangliers, des buffles et des taureaux sauvages. Non-seulement il en apprivoisa un très-grand nombre, mais il acquit sur eux une influence prodigieuse, et fit la police des forêts. Quand un des animaux de la forêt voisine enlevait des lapins, des moutons ou de la volaille, les fermiers ainsi lésés s'adressaient à Van Amburgh, et le chargeaient de punir ou de leur livrer le coupable. Le témoignage unanime de tous les gens du pays rend ces faits incontestables. Ils affirment que souvent Van Amburgh découvrait l'animal auteur de l'attentat, et rapporta intacts à leurs propriétaires des oies et des agneaux qui avaient disparu. Il était le *watchman* des voleurs à quatre pattes.

Un énorme sanglier hantait une forêt située à environ vingt milles de l'habitation de Van Amburgh. Cet animal faisait de fréquentes excursions dans les fermes, bouleversait les carrés des jardins potagers, rongait l'écorce des châtaigniers, entraînait dans les étables à porcs, et y jetait le désordre. Les colons se désespéraient, et commençaient à croire que c'était un démon sous la forme d'un sanglier. On eut recours à Van Amburgh, et, en moins d'une semaine, les ravages du sanglier avaient cessé, et la sûreté régnait aux alentours.

Van Amburgh domptait les animaux; mais il ne versait point leur sang. Il avait adopté pour arme un levier de fer, avec lequel il les frappait à une certaine partie du corps sur l'épine dorsale, sans jamais les blesser grièvement. Il ne croyait pas non plus nécessaire, pour arriver à cette domination promise par la Bible, de les priver de leur liberté; mais il les épiait dans les fourrés, les surprenait dans leurs tanières, et les apprivoisait à domicile.

Une circonstance dans laquelle il eut moins de clémence pour

dents, et entraîne sous l'eau son adversaire. Après avoir fait de vains efforts pour dégager son arme, Van Amburgh est contraint de l'abandonner et de remonter à la surface. Le requin le pourde-suit. Avant que notre héros ait pu saisir une corde de sauvetage, il aperçoit le monstre près de lui, et ne l'évite qu'en plongeant brusquement. Il repartit, demande un harpon qu'on lui jette, attend tranquillement l'attaque du requin, lui enfonce le harpon dans le dos, et lance sur le pont le bout de la corde à laquelle pend le crochet meurtrier. Pendant que les matelots s'efforcent de tenir hors de l'eau la tête du requin, Van Amburgh crie à Job de se jeter à la mer. L'ours obéit aussitôt, nage vers le requin, qui se débat, et, guidé par son maître, étreint de ses énormes pattes le monstre expirant. Quelques coups de fusil achevèrent le moribond. On lui passa un nœud coulant autour de la tête, et on le hissa sur le gaillard d'arrière.

La vérité de cette anecdote est attestée par plusieurs matelots qui en furent témoins oculaires.

Peu de jours après cet événement, le navire fut démanté par un grain et obligé d'entrer au port le plus voisin avec ses mats de fortune. Là, Van Amburgh rencontra un de ses compatriotes, et apprit de lui que le fermier et son acolyte étaient complètement rétablis. Il se détermina donc à retourner dans son pays, et s'embarqua sur le premier vaisseau en charge pour l'Amérique du Nord. Arrivé au Kentucky, après avoir passé une semaine auprès de sa mère, désirant se consacrer tout entier à l'éducation des bêtes féroces, il s'engagea chez Titus, directeur de la plus riche ménagerie de l'Amérique et du monde. Rien de plus belle collection d'animaux qu'il existe, à la fois plus curieuse que de la voir voyager, surtout la nuit, à la lueur des torches. Elle remplit soixante wagons; et quand elle défile le long d'une grande route, les hurlements, les cris, les rugissements, forment un concert qui épouvante au loin les voyageurs et les troupeaux.

Van Amburgh ne tarda pas à se signaler dans la ménagerie de Titus. Le gardien en chef était mort des blessures qu'il avait reçues en essayant de faire passer une lionne très-féroce d'une cage dans une autre. Deux autres gardiens qui l'accompagnaient, avaient été fort maltraités. Van Amburgh offrit de la dompter, et entra seul dans la cage avec son levier. Trois jours après, notre héros montra pour la première fois au public le spec-

— Clot-Bey vient de quitter la ville de Marseille pour se rendre à Pise et de là à Florence.

— Il est question d'établir un service de bateaux à vapeur entre Saint-Brieux et le Havre.

— L'Echo du Cantal, feuille dévouée au gouvernement, annonce qu'il vient de se fonder à Aurillac une communauté religieuse, établie sous le vocable de JÉSUS, MARIE, JOSEPH, et qui porte le nom de la Sainte-Famille. Ces religieuses, au nombre de six, sont venues de Lyon pour fonder cette communauté, dans laquelle elles ont fait annoncer qu'elles recevraient des orphelins, des pensionnaires et les jeunes personnes qui ont de l'attrait pour la vie religieuse. On y apprendra, en outre, disent-elles, les devoirs de la religion et plusieurs ouvrages qui ne sont pas usités dans le pays.

Nous ne savons, quant à nous, le bien ou le mal que pourra faire cette communauté, mais nous avons le droit de nous défier de ces sortes d'établissements qui profitent rarement à l'intérêt général, mais presque toujours à l'intérêt privé des prêtres ou des religieuses.

Un journal signalait l'autre jour l'établissement à Nantes d'une communauté de sœurs ignorantes, qui n'a servi jusqu'à présent qu'à accaparer l'instruction primaire dans cette ville, au préjudice des chefs d'école et des institutrices. Nous soupçonnons fort que la communauté nouvelle qui vient de se fonder à Aurillac sous le vocable de JÉSUS, MARIE, JOSEPH, est une spéculation de jésuites plutôt industrielle que religieuse.

Il est du devoir du gouvernement de veiller sur les actes de ces sortes de communautés, qui se multiplient chaque jour et dans toutes les villes.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 22 OCTOBRE.
Point d'affaires avant l'ouverture. La rente était offerte à Tortoni à 81 60, et demandée à 81 57 1/2.

Au parquet, elle a ouvert à 81 65, et elle est montée à 81 70. Ce cours cependant n'a été fait qu'au parquet, et dans la coulisse c'est à peine si on a pu faire 81 65.

La rente a fermé au parquet à 81 65.
A quatre heures elle était demandée à 81 62 1/2 et 65.

D'après les bruits qui courent sur l'instruction qui a suivi l'arrestation de M. Blanqui, dit un journal, ce dernier n'était de retour à Paris que depuis peu de temps. Il était revenu parce qu'il avait appris que parmi ses amis les plus exaltés, il y en avait qui l'accusaient d'avoir perdu de son ancienne énergie. Des hommes qui se disent les confidentiels de l'instruction, prétendent qu'il était question d'un nouveau 12 mai. Ce qui paraît résulter d'autres informations, c'est que le nombre des affiliés aux sociétés se serait accru considérablement depuis trois mois. Cet accroissement ne serait-il pas dû à l'introduction d'un certain nombre de faux frères ? C'est ce qu'il est permis de croire, depuis surtout qu'il est évident que c'est par le fait d'une trahison que la présence de M. Blanqui à Paris a été connue de l'autorité.

(Gazette des Tribunaux.)

Stéphanie Girondelle est toujours au dépôt de la préfecture de police. Hier et aujourd'hui encore, elle a été soumise à de nouveaux examens de la part des hommes de l'art. Ses réponses sont toujours à peu près les mêmes, et rien ne laisse supposer que sa démente soit simulée. Selon toute apparence elle sera, dans la soirée, envoyée à la Salpêtrière. (Idem.)

On écrit de Doullens à la Sentinelle picarde :

La visite que M. le préfet a faite à la citadelle n'a produit jusqu'ici aucune amélioration au triste sort des détenus. M. Raban, quoique malade encore, a été obligé de quitter l'infirmerie. On construit de nouvelles grilles ; on prend, en fait d'améliorations, une foule de précautions plus ou moins vexatoires. Il paraît qu'on ne sait pas ou qu'on ne veut pas concilier ce qu'on doit à l'humanité bien comprise avec ce qu'un devoir rigoureux peut imposer.

Le Progrès du Pas-de-Calais constate un fait que nous avons déjà eu occasion de mettre en lumière ; c'est que le programme du comité de l'extrême gauche a obtenu jusqu'à présent l'adhésion de tous les organes de la presse départementale qui se sont expliqués sur cette question.

acte d'un homme mettant sa tête dans la gueule d'une bête féroce, et ce fut cette même lionne qui joua avec lui cette terrible scène.

Van Amburgh avait entendu dire que, lorsque le lion avait senti le goût ou l'odeur du sang, son instinct carnassier se réveillait avec une nouvelle furie. Déterminé à en juger par lui-même, il se trempa le bras dans le sang jusqu'à l'épaule, et l'enfonça dans la gorge d'un lion ; puis il introduisit dans la tanière de l'animal un agneau et un enfant. Il répéta plusieurs fois impunément cette expérience dans le Kentucky et dans d'autres parties des Etats-Unis, en présence d'une foule nombreuse.

A la fin de 1838, Titus envoya Van Amburgh en Angleterre, avec une cargaison composée des plus beaux animaux de sa ménagerie. Engagé, peu de temps après son arrivée, par les propriétaires du cirque d'Astley, moyennant 300 livres sterling par semaine, il s'y montra entouré de lions et de tigres prosternés à ses pieds, obéissant au signe de ses sourcils. Son succès fut immense. Il fut admis dans les cercles de l'aristocratie anglaise, et traité avec les plus grands égards. Il reçut la visite des littérateurs et des savants les plus célèbres de Londres, et s'entretenait avec eux de l'art de dompter les bêtes féroces ; il en donna des leçons particulières, et gagna des sommes considérables en communiquant sa science à des jeunes gens de la plus haute société. On assure même que la reine Victoria l'alla voir inconnu et offrit de le créer chevalier, honneur qu'il refusa comme contraire à ses principes politiques.

Tous les journaux anglais et français ont parlé de la proposition qu'il fit aux propriétaires du Vauxhall de monter avec son tigre favori dans le grand ballon Nassau, et de descendre en parachute. Les magistrats de Londres défendirent ce spectacle, à cause de l'affluence immense qu'il aurait attirée et des dangers qu'aurait courus M. Green, compagnon de Van Amburgh et de son tigre dans ce voyage aérien.

La taille de Van Amburgh est de cinq pieds dix pouces et demi (mesure anglaise). Il a le corps robuste, mais, bien qu'il soit d'une force rare, ses muscles ne présentent pas un remarquable développement. Sa vigueur physique, que double une résolution à toute épreuve, consiste principalement dans ses nerfs et dans sa charpente osseuse. Ses traits, qui sembleraient devoir être mâles et fortement prononcés, ont une délicatesse

« Et comment en serait-il autrement ? dit le Progrès. La presse départementale a vu de plus près que la presse de Paris fonctionner la loi électorale actuelle ; ses vices lui sont mieux connus, et elle n'est retenue par aucun lien de parti qui puisse l'empêcher de réclamer leur extirpation radicale au moyen d'un appel à la démocratie.

» Le système électoral à deux degrés, préconisé par les légitimistes, est contraire aux vrais principes ; il est attentatoire à l'esprit d'égalité ; il rétablit sous une autre forme le double vote qu'a détruit la révolution de juillet.

» Le système Barrot ne fait que continuer le monopole existant, tout en l'asseyant sur des bases un peu plus larges ; il consacre la destruction du principe de la souveraineté nationale ; il légalise la confiscation des droits électoraux aux dépens des cinq sixièmes des citoyens.

» A qui est jugé propre à fournir une partie de sa fortune au fisc et à verser son sang pour la défense de la patrie, revient donc incontestablement le droit de participer à l'élection des représentants de cette même patrie.

» Il n'y a pas à hésiter : deux seuls principes existent en fait de gouvernement ; il faut choisir entre celui du droit divin qui confère aux rois la légitime et absolue propriété des peuples, et celui de la souveraineté nationale en vertu duquel les citoyens sont appelés à se choisir un gouvernement.

La Sentinelle de Bayonne fait retentir du haut des Pyrénées ce cri qui est maintenant général en France :

« Réforme ! réforme ! c'est notre droit, c'est notre propriété ; qu'on nous rende ce qui nous appartient ! Nous voulons nommer nos députés, parce que nous sommes membres de la même famille, parce que nous sommes Français autant que les électeurs à 200 f., à 500 f., à 10,000 f. La charte ne distingue pas entre les Français ; elle dit : « Les Français sont égaux devant la loi. » La proposition est nette et évidente. »

La presse des départements ne se montre pas plus disposée que la presse parisienne à accueillir favorablement le projet de dotation pour M. le duc de Nemours que M. Passy aura, dit-on, le courage de présenter aux chambres dans le courant de la session prochaine.

Cette nouvelle, dit le Courrier du Bas-Rhin, en constatant qu'elle n'a pas été démentie, est de nature à produire une étrange impression sur le pays, car elle présage que, malgré tous les millions dont elle a été dotée si généreusement la famille royale, la nation n'est pas encore au bout des sacrifices de ce genre, et que chaque année, pour ainsi dire, elle va être appelée à grossir du produit de ses sueurs les revenus de quelque prince de la branche d'Orléans.

Quoi donc ! Louis-Philippe n'est-il point, par sa fortune personnelle, un des princes les plus riches de l'Europe ? Ne peut-il prélever sur ses revenus de quoi assurer à ses enfants une position convenable ? n'a-t-il pas, en outre, une liste civile de douze millions ? le produit des domaines royaux ne lui rapporte-t-il pas plusieurs millions encore ? Et faut-il que les contribuables soient dans le cas de doter les fils putnés du roi, comme est doté déjà d'un revenu annuel de deux millions le duc d'Orléans, héritier présomptif du trône, comme a été doté d'un million la reine des Belges ?

Si les révolutions coûtent cher à une nation, il faut avouer qu'avec un pareil système, les familles royales, pour peu qu'elles soient nombreuses, lui coûtent peut-être plus cher encore ; car, après le duc de Nemours, viendra le prince de Joinville pour demander une dotation à son tour ; puis le duc d'Aumale qui, malgré la succession immense du prince de Condé, ne sera sans doute pas assez riche, et auquel il faudra, en tout cas, allouer une dotation, ne fût-ce que pour sauver l'honneur du principe ; puis encore le duc de Montpensier qu'il serait injuste de ne pas doter tout aussi bien que ses frères.

C'est une belle perspective de dotations princières que la France a ainsi devant elle ; et, pour peu que tous ces princes voient croître autour d'eux de nombreuses familles, aux besoins desquelles les contribuables devront subvenir encore, la liste civile de Charles X ne sera plus qu'une bagatelle à côté de toutes les dotations que recevront les princes de la famille d'Orléans.

Devant de pareils faits, en présence de pareilles prétentions, toute réflexion devient inutile. Que le peuple souffre, qu'il travaille péniblement pour payer de lourds impôts, qu'il manque

presque féminine ; mais ses yeux possèdent une expression extraordinaire. Les prunelles sont excessivement saillantes, et il paraît doué de la faculté de voir obliquement à sa droite et à sa gauche, sans presque tourner la tête. Ce ne sont point des yeux étincelants ; ils ont un aspect froid, blanchâtre, et ressembleraient à ceux d'un cadavre s'ils ne s'agitaient sans cesse et rapidement dans leurs orbites, comme pour tout regarder à la fois. Ces yeux font la puissance de Van Amburgh ; les bêtes féroces les connaissent et les craignent, et ils produisent sur elles un effet magnétique inexplicable.

Van Amburgh a des manières affables ; il est modeste, franc et communicatif. Ses opinions sur les animaux, opinions contraires à toutes les idées reçues, font honneur à sa tête et à son cœur. On en jugera par la conversation suivante, qu'il eut en 1836 avec M. Ephraïm Watts, chez lequel il dînait à New-York.

« Il commença, dit M. Watts, par me raconter ses lectures de la Bible et m'exposer les conclusions qu'il en avait tirées. Il me dit que la société des bêtes féroces avait toujours été pour lui la source des plaisirs les plus purs, et qu'il regardait les moments passés dans leurs tanières comme les plus délicieux de sa vie.

Je lui demandai ce qu'il pensait des loups.

— Quand j'y songe, répondit-il, j'ai honte de l'espèce humaine. Ce sont les plus intelligents et les plus doux de tous les êtres si l'on sait les prendre ; et pourtant les hommes en ont peur ! Les Indiens se servent des loups comme de chiens ; et j'ai vu un loup mourir de douleur sur la tombe de son maître.

— Ainsi donc, lui dis-je, vous n'appréhenderiez pas de vous trouver au milieu d'une bande de loups affamés ?

— Ce serait une dangereuse société, répliqua-t-il ; un loup affamé n'est pas dans son état naturel, il n'a pas l'usage de ses facultés, il est fou.

Je le questionnai au sujet des hyènes. Il fit la grimace.

— Ce sont, dit-il, de vils et lâches animaux, qui vous attaquent par derrière ; mais je craindrais peu d'en affronter cinquante à la fois, si j'avais un mur derrière moi.

— Avez-vous fait quelques expériences sur les serpents ?

— J'ai horreur de tous les reptiles, me répondit-il en pâissant. Mon grand-père, Tangboron-d'Oom, de qui je tiens ma puissance sur les bêtes, m'a transmis aussi son aversion pour les êtres rampants. Il y a chez Titus un Chérakée nommé A'Thacullah,

de pain et de vêtements, c'est un grand malheur sans doute ; mais quelque peu qui lui reste, il doit encore s'estimer heureux s'il a de quoi payer les grosses dotations sans lesquelles les princes de la famille royale ne pourraient exister convenablement.

La caisse des fonds secrets est vide depuis près d'un mois, car on y a puisé avec fort peu de réserve pour les exigences extraordinaires de la police. Bourges et Fontainebleau ont mis cette caisse à sec. Le projet d'un emprunt qu'on voulait faire à une autre caisse, qui est toujours pleine, grâce à sa prudente économie, a complètement échoué malgré les appels très-tendres à la communauté d'intérêts, à la solidarité d'une mutuelle défense. Aussi le ministère s'apprête-t-il à demander un supplément de fonds secrets, dont le chiffre élevé atteindra celui des plus fortes allocations qui aient été accordées depuis 1830. M. de Montalivet demandait il y a un an des fonds pour surveiller deux Coblenz ; M. Duchâtel en a encore augmenté le nombre, et l'on assure que c'est au nom de cinq ou six Coblenz qu'il demandera deux millions de des instincts par trop peureux à force de vouloir être dynastiques. (Capitole.)

Louis-Philippe est venu hier de Saint-Cloud aux Tuileries présider le conseil des ministres. Il en est reparti à cinq heures. Un journal rapporte qu'à la hauteur du Pont-Royal quelques vivats se sont fait entendre, sortant d'un groupe où l'on a cru reconnaître M. de Jussieu, ex-directeur de la police au ministère de l'intérieur.

On annonce que Louis-Philippe reviendra habiter les Tuileries le 25 de ce mois.

M. le procureur-général Franck-Carré et ses substituts en cour des pairs ont travaillé encore toute cette matinée au palais du Luxembourg.

Tribunaux.

Une affaire remarquable par ses détails et par les imprécations de l'un des accusés au moment de l'arrêt qui l'a terminée a occupé hier la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Ferey.

Le 24 juin dernier, M. Dunant, maître-ménisier, rue Thévenot, reçut par la poste une lettre adressée à sa femme, qui exerce l'état de tapissière, et par laquelle on invitait la dame Dunant à passer, entre huit et neuf heures du soir, chez la comtesse de Karvec, 46, rue Saint-Lazare. Les époux Dunant se mirent en route ; mais arrivés à l'adresse indiquée, ils ne trouvèrent personne du nom de Karvec. Ils revinrent ; la porte de leur appartement était enfoncée et toute la maison dévalisée. On leur avait pris 2,025 fr. en argent, toute leur argenterie et quantité de bijoux. La police, instruite de ce vol considérable, fit des recherches, et fut bientôt sur les traces des voleurs. Un nommé Arsène Leroy ayant cherché à vendre les couverts volés, l'orfèvre à qui il s'est adressé les a retenus et a ensuite fait arrêter Arsène Leroy. Celui-ci a déclaré qu'il tenait ces effets d'un autre Leroy, qui a pour prénoms Désiré-Alphonse, et qui n'est pas son parent. Désiré Leroy s'est déclaré seul auteur du vol, et a reconnu qu'il avait écrit la lettre missive portant la signature Comtesse de Karvec.

Les deux Leroy accusés, l'un comme voleur, l'autre comme receleur, sont deux jeunes gens de vingt-cinq ans. Désiré exerce la profession de tapissier ; Arsène Leroy a d'abord paru comme figurant sur les petits théâtres, et posé comme modèle pour les peintres.

Pendant les débats, Désiré a persisté dans ses aveux ; Arsène a protesté de son innocence.

M. Poinot, avocat-général, a soutenu l'accusation. Sur la déclaration du jury, Désiré Leroy a été condamné à huit ans de travaux forcés pour vol avec effraction, et Arsène Leroy, comme receleur, à six ans de la même peine. Tous deux subiront l'exposition.

La fureur d'Arsène Leroy, au prononcé de cet arrêt, a éclaté par les transports les plus violents : « Je voulais être honnête homme, s'est-il écrié, vous faites de moi un scélérat et un assassin. Votre jugement lève tous mes scrupules... Nous nous reverrons, allez... Faites préparer des sépultures, et creusez-les bien profonds... on vous fournira assez de cadavres pour les remplir. »

Les gardes municipaux se sont hâtés d'entraîner ce furibond hors de la salle.

Faits Divers.

Il a été fait samedi dernier, dans le port de Boulogne, un nouvel essai de fusées de sauvetage à l'effet de secourir les nau-

exclusivement chargé du soin des serpents. Cet homme se joue au milieu des boas ; mais il craint les lions et les tigres. Nous avons chacun notre spécialité.

— On prétend, lui dis-je ensuite, que vous gorgez vos animaux de nourriture avant l'exhibition, et que la plénitude de leur estomac est la cause secrète de leur docilité ?

— C'est faux. Ils n'ont à manger qu'une fois par jour, et après avoir paru en public. Je leur donne toujours des morceaux choisis, et ils sont plus délicats que voraces. Quand ils se conduisent mal, je leur rogne leurs vives, et il faut qu'ils se contentent d'une mince côtelette ; mais mon cœur saigne lorsque je suis obligé de les punir.

— Les droquez-vous quelquefois ? On m'a dit qu'en Angleterre des jockeys infidèles avaient administré des médicaments à des chevaux de course pour les empêcher de gagner le prix. On m'a parlé d'un certain basset anglais, nommé Billy, qui tua une centaine de rats en une minute et demie ; et cette victoire facile est due au laudanum qu'on a soin de lui faire boire préalablement.

— Méprisables moyens ! répondit Van Amburgh, bons tout au plus à démontrer l'influence de la médecine.

Je lui demandai s'il avait eu dès leur bas âge ses lions et ses tigres favoris.

— Non, répliqua-t-il ; je serais fier de les avoir élevés, mais je prends les animaux de belle apparence partout où je les trouve, quel que soit leur âge ; et c'est ainsi que j'ai composé ma ménagerie. Mon plus beau tigre me vient des jardins zoologiques de Surrey, et je l'ai dressé dès la première entrevue.

Je m'entretenais long-temps de la sorte avec lui, et il bouleversa toutes mes idées sur la nature des bêtes féroces. Aucun animal ne lui semblait devoir résister à des tentatives d'éducation bien dirigées, même le rhinocéros, à ses yeux le plus lourd et le plus stupide des êtres. Lorsque je quittai Van Amburgh, j'étais pénétré d'estime et d'admiration.

Cette conversation suffit pour donner une idée des vues et de la tournure d'esprit de notre héros. L'avenir décidera si la science dont il veut poser le fondement a des chances de durée, et s'il faut placer Van Amburgh au nombre des êtres exceptionnels comme Hercule, ou comme Bakewell au rang des génies inventeurs.

(Revue britannique.)

fragés. La première fusée qu'on a lancée était garnie d'une aile en bois léger, fixée sur l'un des côtés du cylindre formant le projectile et diamétralement opposée à la baguette de direction. Cette aile, ajoutée à la fusée dans l'intention de lui donner une direction précise et assurée, a produit le résultat désiré et par conséquent réussi complètement. La seconde fusée était garnie de deux baguettes parallèles entre elles et parallèles à l'axe du cylindre formant la cartouche de la fusée; elle a été lancée de même que la première et avec le même succès. Une troisième fusée, sans distinction particulière, a atteint la plus grande distance, 265 mètres.

M. Roggini, qui a opéré ces essais, espère atteindre 400 mètres. Il a fait, après ses fusées, l'essai d'une bombe-projectile en bois d'une forme particulière; elle a été tirée dans un mortier d'artificier: le résultat en a été satisfaisant et fait espérer des avantages réels sur les fusées. On a essayé ensuite deux fusées étrangères d'un artificier anglais; l'une d'elles a crevé avec fracas, l'autre n'a pas produit l'effet qu'on en attendait, inconvénient qui s'était déjà produit dans plusieurs expériences précédentes.

Le Patriote jurassien cite le fait suivant qui rappelle d'une façon ridicule la resurrexion des cérémonies féodales:

M. le comte de Broissia, descendant d'un ancien seigneur de Neublans, petite commune du Jura, vient de se marier. A cette occasion, M. le maire de Neublans, à la tête du conseil municipal, décoré de l'écharpe tricolore et suivi d'une très-grande partie de la population, est allé à un quart de lieue, au son des cloches, au-devant de M. le comte de Broissia lors de sa rentrée au château avec sa jeune épouse; et là il lui a débité une harangue digne des seigneurs et des vassaux du XIII^e siècle, harangue qui lui a valu pour ses hommages une somme de 60 fr.

Quels honneurs recevra maintenant le premier magistrat du département, si dans une tournée il visite la commune de Neublans, dans laquelle M. de Broissia n'est pas même membre du conseil municipal?

Dans la nuit de dimanche dernier, un assassinat a été commis, dans le département du Haut-Rhin, sur la personne d'un brigadier des douanes. Voici les détails circonstanciés des faits qui ont provoqué le meurtre.

La brigade de Delle avait été instruite par ses émissaires qu'une bande de fraudeurs devait passer des marchandises prohibées dans la nuit du 13 courant, et que ce passage devait s'effectuer aux environs de Saint-Dizier. L'administration des douanes prit des mesures pour empêcher la fraude, en apostant dans plusieurs directions des groupes de douaniers, divisés par

petits pelotons, et souvent, sans le savoir, embusqués les uns à côté des autres, pour se surveiller mutuellement, et prévenir la mauvaise foi des employés qui pourraient se laisser corrompre. Un brigadier et un préposé, embusqués ensemble, voient venir à eux une troupe de vingt à vingt-cinq hommes chargés de ballots. Les arrêter en face eût été imprudent; l'infériorité numérique des douaniers rendait cette opération dangereuse, pour ne pas dire impossible.

Les douaniers les laissèrent donc passer pour les attaquer en queue, alla de pouvoir, en simulant des pas nombreux, et à l'aide de l'obscurité, dissimuler leur effectif pour faire croire à une surprise et profiter d'un premier moment de stupeur pour s'emparer des ballots dont les contrebandiers épouvantés devaient se désaisir. Ils mettent à exécution cette ruse audacieuse; les fraudeurs fuient, et reviennent pour tenir tête à leurs assaillants.

Dans un premier choc, le préposé est renversé d'un coup de bûche. Sans se laisser intimider par cet échec, le brigadier s'élança sur un des délinquants et le terrasse. Une nouvelle lutte s'engage, dans laquelle l'employé des douanes est frappé d'un coup de bâton qui le renverse sans lui faire lâcher prise; il se relève et parvient encore une fois à jeter son adversaire par terre et à l'y tenir fixé. Alors un des contrebandiers s'empara du fusil du courageux brigadier et le lui décharge dans le corps à bout portant; la balle lui casse la colonne vertébrale et le malheureux tombe privé de vie. Cet infortuné, père de famille, est généralement regretté à Saint-Dizier. A quelques pas du lieu où s'est commis le crime, plusieurs douaniers postés en observation eussent pu dégager leurs camarades des mains des fraudeurs, si la sévérité du service ou la crainte de tomber dans une embûche ne les avait empêchés d'écouter leur humanité.

Trois individus, qui paraissent appartenir à la susdite bande de contrebandiers, ont été arrêtés.

Extérieur.

HANOVRE. — On écrit du pays de Brême, le 12 octobre: « Les arrestations commencent dans le Hanovre. La première victime est le capitaine Bose, l'homme le plus influent dans les Marches de Brême, qui, dans les guerres de 1813 et 1814, avait élevé un petit corps à ses propres frais. Il était tranquille à Hambourg, mais il revint à sa maison, parce qu'il ne croyait pas fondés les avis que ses amis lui avaient adressés sur le danger dont il était menacé. » (Gazette d'Augsbourg.)

DÉCÈS DU 16 AU 17 OCTOBRE.

Jean-Baptiste Ollion, 64 ans, marchand de mercerie, place de la Préfecture, 16. — Madeleine Enjorant, veuve Rigole, 76 ans, rentière, rue d'An-rue Confort, 8. — Marie Chaul, veuve Soulaiges, 59 ans, brodeuse, célibataire, Vieille-Monnaie, 15. — Thérèse Cures, veuve Nicod, 42 ans, frangeuse, tailleur de pierres, rue Pouteau, 28. — Raison Coca-Lapierre, 37 ans, le mari Clément, 53 ans, sans état, le mari absent depuis long-temps, femme Grand-gent, 22. — Marie-Antoinette-Françoise Cogniet, fille de Jean-Louis, 7 ans et demi, le père ouvrier à la Monnaie, grande rue Mercière, 55. — Hôpitaux, 40. — Enfants au-dessous de sept ans, 2.

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 22 OCTOBRE.

Trois pour cent	81 70
Cinq pour cent	110 90
Quatre pour cent	101 50
Actions de la banque	2835
Rentes de Naples	102 95

GRAND-THÉÂTRE.

Judi 24 octobre 1839. — Les HUGUENOTS, opéra. — Six heures 1/2.
Vendredi 25 octobre 1839. — 6^e représentation de M. Laferrière. — Tasso, tragédie. — Six heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Vendredi 25 octobre. — 12^e représentation du NAUFRAGE DE LA MÉOUSE, drame historique. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DIVERSES.

(6842) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds de lingerie et de nouveautés, rue Sirène, n° 12. S'y adresser.

(6855) A VENDRE. — Pharmacie de premier ordre aux environs de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Perret, chez MM. Luquet frères, place de l'Herberie, n° 2.

Le pharmacien se retirant des affaires accordera à son successeur toutes facilités pour le paiement.

(6879) A VENDRE. — Un atelier composé de deux métiers travaillant pour gilets, avec tous leurs accessoires, y compris la location et lits garnis et autres. Des facilités seront accordées.

S'adresser à M. Mazin, rue Godefroi, n° 4, aux Brotteaux.

(6801) A LOUER à la Noël prochaine. — Magasin, arrière-magasin, 1^{er} et 2^e étages, et cave, rue Dubois, 6. S'adresser au magasin de draperie.

(6883) On demande à emprunter une somme de dix mille francs pour une entreprise industrielle. On donnera des sûretés.

S'adresser à M. Marius Chastaing, rue du Bœuf, n° 5, au 2^e.

Brevet. — Médaille d'honneur.

VÉSICATOIRES—CAUTÈRES.

TAFFETAS LE PERDRIEL.

L'un à enveloppe rose, pour l'entretien parfait des VÉSICATOIRES; l'autre à enveloppe bleue pour panser les CAUTÈRES sans démanchement. — 2 fr. le rouleau; 1 fr. le demi (jamais en boîtes). — Compresses Le Perdriel à 1 centime. — Serre-bras élastiques perfectionnés, etc. — Ces produits si en réputation aujourd'hui se trouvent dans toutes les pharmacies, notamment chez MM. Vernet, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; où l'on trouve les POIS ELASTIQUES EN CAOUTCHOUC, adoucissants à la guimauve, suppuratifs au garou, pour CAUTÈRES. — Tous ces produits sont timbrés et signés Le Perdriel. Se méfier des contrefaçons nuisibles.

(965—4017)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THYVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

(964—4015) Rue Richelieu, 93, à Paris.

SAVON DULCIFIÉ,

De FAGUER, successeur de LABOULLÉE, parfumeur.

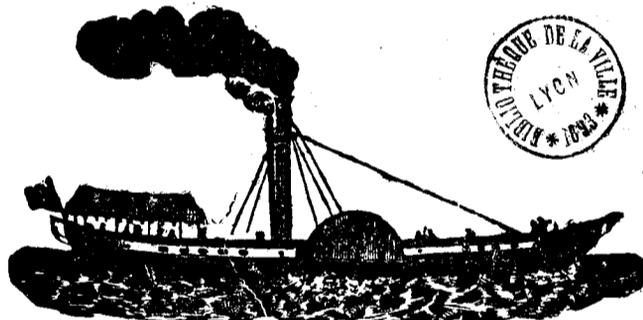
Le seul approuvé et recommandé par la Société d'encouragement comme LE MEILLEUR ET LE PLUS DOUX DES SAVONS DE TOILETTE.

Dépôt à Lyon chez M. Soccard aîné, place de l'Herberie, où l'on trouve l'AMANDINE du même.

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2107)

COMPAGNIE GÉNÉRALE.



Service entre LYON et VALENCE.

LE BEAU BATEAU A VAPEUR LA SYLPHIDE,

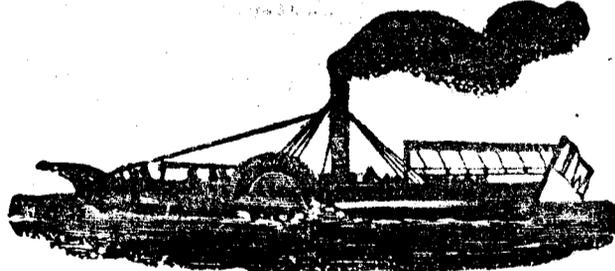
SPÉCIALEMENT DESTINÉ AU TRANSPORT DES VOYAGEURS, Partira, tous les jours pairs, à onze heures du matin, du port de la Charité.

Il prendra terre, pour embarquer et débarquer, à VIENNE, Tournon, VALENCE. (290)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTIS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. — Prix: 2 fr. le flacon, avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires: Ardouin, à Amplepuis; Giroux, à Belleville; Coudroyer, à Givors; Briand, à Saint-Symphorien; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, et Boitel, à Lyon. (963—4014)



LE BATEAU A VAPEUR EN FER

LE PAPIN

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

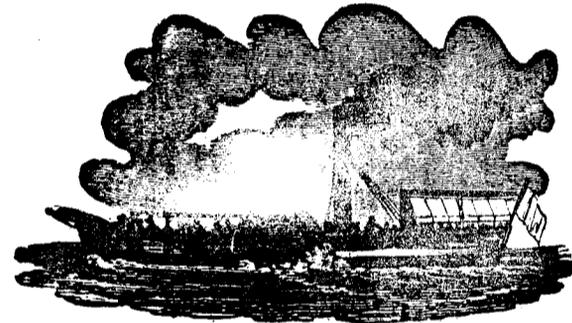
Vendredi 25 octobre, à six heures du matin.

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (276)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater de dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Auront lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

(2108) SIROP ANTI-GOUTTEUX,

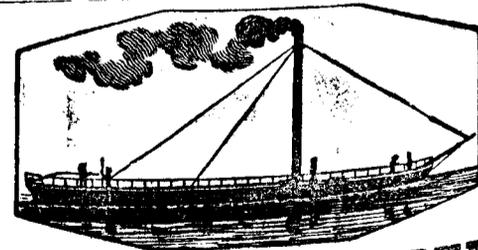
DE THÉODORE BOUBÉE, PHARMACIEN A AUCH.

Ce Sirop, employé en France depuis douze années, par la seule réputation de ses bons effets s'est répandu dans le monde entier. Aucun médicament, soit ancien, soit nouveau, ne produit contre toutes les affections arthritiques d'aussi bons effets; il calme les accès de goutte ou de rhumatisme en quatre jours, il en éloigne le retour, et finit par enlever toute acuité à ces terribles maladies; il rend aux parties affectées leur force et leur souplesse.

On peut l'employer en boisson, conformément à l'instruction, ou en lavements, pour si peu qu'il y ait d'irritabilité dans les voies digestives.

On trouvera dans l'instruction nombre de certificats, soit de médecins, soit de goutteux, qui emploient ce médicament depuis bien des années, et qui prouvent qu'en aucun cas l'usage de ce médicament ne peut être nuisible.

Correspondants: A Lyon, Vernet, place des Terreaux; à Tarare, Michel; à Villefranche, Voituret; à Grenoble, H. Bouteille; à Bourg, Béraud; à Nantua, Mercier; à Bel-lej, Martin; à Lons-le-Saunier, Mangin; à Saint-Etienne, Garnier; à Roanne, Labor; à Mâcon, Lacroix; à Chalon, Paquelin; à Charolles, Bert; pharmaciens qui procureront le médicament et l'instruction.



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue,

PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN,

Le CYGNE les jours IMPAIRS,

L'AIGLE les jours PAIRS. (270)